

VILLE DE RIORGES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 FEVRIER 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

N° 2_2

OBJET :

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 février 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD⁽¹⁾, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET⁽²⁾, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

⁽¹⁾ Nathalie-TISSIER-MICHAUD arrivée pour la question 2.1

⁽²⁾ Thierry ROLLET arrivé pour la question 2.1

Absents avec excuses :

Véronique MOUILLER, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses :

Guy CONSTANT

Secrétaire élu pour la durée de la session : André CHAUVET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Isabelle BERTHELOT
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Roland DEVIS
Christian SEON	Bernard JAYOL
Blandine LATHUILIERE	Pascale THORAL
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON
Nathalie TISSIER-MICHAUD (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1)	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1)	Gilles CONVERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190207-2_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019

Affichage : 08/02/2019

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES

**DEMOLITION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT
D'UN BATIMENT COMMUNAL
POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU
REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 29 juin 2017, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme concernant la construction d'un local pour la pétanque du Vieux Beaulieu. La programmation des travaux était envisagée courant 2017 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l'attribution des marchés.

A la suite de modifications sollicitées dans l'aménagement du parc et du local, l'estimation globale a été revue et s'élève à 330 000 € TTC.

Il est donc proposé de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour cette opération.

Pétanque	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
DCM du 7 juillet 2017	180 000	20 000	160 000	-
DCM du 7 février 2019	330 000	10 000	90 000	230 000

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit : 330 000 TTC ;
2. approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges nature 2313, fonction 414 et opération 106, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant intervenir :
 - 2017 : 10 000 €
 - 2018 : 90 000 €
 - 2019 : 230 000 €

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 8 février 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN